

cette inéquité sera corrigée à une étape ultérieure du débat.

Une autre disposition du bill qui me rappelle l'époque des gars de six dollars est l'article ayant trait à la déduction des dépenses afférentes à un emploi. C'est une disposition mesquine et ouvertement discriminatoire. Elle prévoit que l'employé pourra déduire le moins élevé de deux montants: 3 p. 100 de son revenu ou \$150, pour couvrir les frais de l'habillement ou des outils spéciaux qu'exige son travail. Monsieur l'Orateur, songe-t-on au mécanicien de garage ou au menuisier, qui aime posséder ses propres outils et, dans bien des cas, doit les posséder pour obtenir un emploi? La somme de \$150 est manifestement insuffisante de nos jours, alors qu'un mécanicien d'automobile paie \$4,000 pour une trousse de bons outils.

Le médecin défalque la totalité du coût de ses instruments et de son équipement, l'avocat, la totalité du coût de sa bibliothèque. Pourquoi, alors, le gouvernement ne veut-il pas accorder aux employés le même droit? Le gouvernement doute-t-il que les employés produiront un compte honnête des dépenses afférant à leur emploi? Le gouvernement prétend que la déduction des dépenses relatives à l'emploi va raffermir la situation des salariés par rapport à celle des contribuables du monde des affaires ou des professions libérales. Mais ce ne sera pas suffisant. Prenons le cas d'un mécanicien d'automobiles. Même l'apprenti en quête d'un premier emploi doit avoir pour \$500 d'outils, paraît-il, et un mécanicien chevronné doit apporter à son travail pour \$4,000 d'outils environ. La détérioration d'un tel matériel est considérable et, avec l'évolution de la technologie, il faut sans cesse de nouveaux outils. En outre, les pertes dues au vol, à des disparitions mystérieuses et aux emprunts sont lourdes.

Au dire de mon agent d'assurance, un mécanicien qui veut assurer des outils d'une valeur de \$4,000 doit payer une prime annuelle de \$120, comportant une déduction de \$25 pour vol, vandalisme et dommages prémédités. Il est donc évident, dans ce cas-là comme dans bien d'autres, que les exemptions proposées couvrent à peine les frais d'assurance de l'employé lorsqu'il s'agit d'outils. Si le gouvernement veut faire disparaître cette injustice dans le domaine fiscal, pourquoi ne pas mettre l'employé sur le même pied que le médecin et l'avocat? Pourquoi n'accorde-t-il pas le même privilège aux employés, celui de déduire un chiffre illimité de dépenses, pourvu que ceux-ci fournissent les reçus comme preuve? Ce serait vraiment là la ligne de conduite à suivre, monsieur l'Orateur, si le gouvernement désire sincèrement faire un pas en direction de la société juste.

Monsieur l'Orateur, je pourrais m'étendre sur d'autres aspects et faire des remarques générales sur le bill à l'étude, mais je crois avoir démontré mon peu d'enthousiasme pour une bonne partie de son contenu comme pour le moment de sa présentation. Le bill C-259 ne représente vraiment pas une réforme fiscale. Il ne résoudra pas nos problèmes actuels ni futurs en matière d'inflation, de chômage, d'interruption de travail dans les usines. Il prolonge le surcroît d'impôt au pays et ne fournit aucun stimulant aux gens désireux de travailler. Ses exemptions fiscales, attendues depuis si longtemps, sont sordides. C'est avec justesse que l'amendement signale que le bill ne tend pas à améliorer la situation des affaires et du travail au Canada, ni maintenant ni dans un avenir prévisible.

Après avoir attendu si longtemps une amélioration de la situation, nous sommes obligés de constater que «l'amélioration» semble toujours se traduire par un accroissement de l'inflation, un chômage écrasant et de lourds impôts, à

tel point que même pourvues d'un emploi, certaines personnes n'arrivent pas à boucler leur budget, situation scandaleuse dans un pays riche comme le Canada. Votre Honneur pense peut-être comme moi que nous suivons un sentier fleuri dans le domaine international tandis que le pays s'en va à vau-l'eau.

J'ajoute en terminant que l'ampleur tout à fait médiévale du bill qui été déposé nous rappelle le cadastre de l'Angleterre. Il est sûrement trop volumineux et ceux qui l'examinent vont en avoir une indigestion. D'autre part, la jungle fiscale du gouvernement fédéral est plus impénétrable que jamais et les lois provinciales qui en résulteront sont encore à venir.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le débat a été interrompu à plusieurs reprises depuis que la Chambre a repris ses travaux le 7 septembre et a commencé à étudier les mesures qu'on lui soumet actuellement—le bill C-259—et qui représentent la solution du gouvernement libéral au besoin de réforme fiscale au Canada.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours qu'ont faits, non seulement aujourd'hui, mais à des occasions précédentes, les députés des divers partis représentés à la Chambre qui ont pris part au débat. Il me semble que le projet de loi que l'on nous propose ne fait aucun cas du genre de réforme fiscale de base recommandé, il y a cinq ou six ans, dans le rapport Carter, et que l'on n'a fait absolument aucun effort en vue d'établir une structure fiscale dont tous les Canadiens espéraient qu'elle allait assurer justice, égalité et croissance économique. Le gouvernement semble être entièrement dominé par les potentats du monde des affaires. Il est clair que si l'on adopte les propositions présentes sans les modifier considérablement, le régime fiscal actuel, avec toutes les anomalies et les injustices qui le caractérisent, restera fondamentalement inchangé. Ce n'était pas là ce que souhaitaient la Commission Carter, ni la plupart des économistes qui avaient espéré que le projet de loi renfermerait des améliorations capitales.

• (4.30 p.m.)

Le gouvernement conservateur en créant la Commission royale Carter sur la fiscalité l'a chargée d'examiner la structure fiscale du Canada et de faire rapport sur la répartition des charges parmi les contribuables compte tenu des taux en vigueur, des exemptions, des dégrèvements et des abattements prévus à l'égard des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. La Commission était aussi chargée d'étudier les répercussions du régime fiscal sur l'emploi, les niveaux de vie, les épargnes et les immobilisations, la productivité industrielle, la stabilité et l'expansion économiques.

La Commission royale Carter a commencé ses recherches en prenant pour acquis que le régime fiscal du Canada était bon et raisonnablement juste. Après plusieurs années et après une étude exhaustive qui a coûté 3.5 millions de dollars, la Commission a découvert que le régime fiscal du Canada était injuste. Elle a constaté que des milliards de dollars en revenu échappaient totalement à l'impôt ou jouissaient de privilèges qui le réduisaient. Elle a proposé de nombreuses recommandations qui auraient donné au pays un régime fiscal beaucoup plus équitable. Malheureusement, le gouvernement libéral a méconnu la plupart de ces recommandations dans le bill dont nous sommes saisis.

Lors des dernières élections, le leitmotiv de ce gouvernement était la société juste. Nous sommes plus loin aujourd'hui.